



Conservatoires

botaniques nationaux Informations aux agent-es des conservatoires botaniques nationaux

18 septembre 2020

Devenir des CBN : de vraies évolutions s'imposent !

Le modèle actuel des CBN a tenu grâce à l'engagement des salarié-es, au-delà de leurs obligations professionnelles. Il arrive aujourd'hui en bout de course au risque de la pérennité même du réseau des CBN.

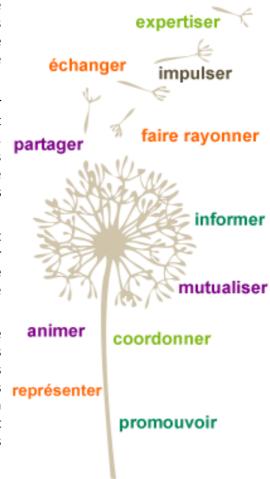
La construction d'un acteur essentiel de la biodiversité

Les Conservatoires botaniques nationaux sont chargés d'une mission de connaissance et de conservation de la flore et des végétations sauvages de France. Ils accompagnent les politiques publiques de la biodiversité de l'Etat et des collectivités territoriales. Ils assurent une mission de service public.

Leur réseau s'est progressivement constitué dans les années 1980, sur initiatives locales. En 1988, le ministère décide de créer un agrément national « CBN » d'une durée de 5 ans renouvelable pour reconnaître, soutenir et harmoniser sur le plan scientifique et technique des initiatives territoriales visant à organiser des compétences au service de la connaissance et de la conservation de la flore sauvage. Les missions des CBN sont inscrites dans le code de l'Environnement (art L 414-10).

Le ministère de la transition écologique est en charge de l'agrément national des CBN. Depuis 2016, l'AFB puis l'OFB en assure leur coordination nationale. Cependant les CBN sont pour la plupart de nature territoriale dans leurs statuts et leur gouvernance est assurée très majoritairement par des élus locaux.

Les CBN emploient environ 350 salarié-es, spécialistes de botanique, de phytosociologie, de phytogéographie, d'écologie ou de systèmes d'information. Ils concentrent aujourd'hui une part essentielle des compétences « flore et végétation » de France. Ils fournissent la très grande majorité des informations relatives à la flore circulant au sein des systèmes publics d'informations nationaux et régionaux. Ils sont devenus de fait des acteurs incontournables en matière de politiques publiques de la biodiversité.



Un modèle à bout de souffle

Depuis 1989, la réalité des CBN est celle d'une « communauté d'établissements agréés » partageant des objectifs communs, une démarche scientifique et technique commune mais ne reposant sur aucune base structurelle claire, unifiée, solide et durable.

- Dès l'origine, l'Etat n'a pas souhaité créer un réseau d'établissements dédiés à statut unifié pour porter cette nouvelle compétence. Les CBN sont de statuts divers : syndicats mixtes, associations de collectivités, services d'établissements publics nationaux (MNHN, Parc national de Port-Cros) ou territoriaux (Office de l'environnement de Corse), selon les contextes d'émergence des projets. Les statuts des personnels sont à l'avenant : droit privé, fonction publique territoriale, fonction publique d'Etat.
- Les financements pérennes des CBN sont généralement issus des collectivités (contributions statutaires) mais aussi de l'Etat pour ses établissements nationaux. Une partie majoritaire des fonds collectés est issue de subventions mais aussi de contrats, marchés, appels à projet, fonds européens, mécénat, ventes... Les CBN peuvent ainsi avoir plusieurs dizaines de sources de financement différentes. Le temps important passé à la collecte de fonds, à la fourniture d'autant de justificatifs que de financements reçus et à la mise en cohérence des actions est épuisant et détourné du cœur des missions. Ce bricolage financier génère une confusion entre mission de service public et rôle de « super bureau d'études ».
- Les CBN tiennent aujourd'hui sur l'engagement des équipes salariées qui va bien au-delà des exigences professionnelles : heures non comptabilisées, travail du soir et weekend, congés non pris, réalisation de travaux non rémunérés par souci d'un service public de qualité, ... Ils ont également recours aux contrats précaires et sous-payés pour faire face à leur rôle de « super bureau d'études »
- En 2016, la coordination nationale assurée jusque-là par la fédération des CBN est transférée à l'AFB (devenue depuis l'OFB) par la loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, fragilisant la structure fédérale cantonnée à un rôle de représentation politique dépouillée de ses moyens. Dans le contexte mouvementé et tendu de construction de l'AFB puis de l'OFB, cette mission de coordination n'apparait pas comme une priorité de l'opérateur national de la biodiversité et ne recueille pas les moyens nécessaires.

Ce modèle est aujourd'hui à bout de souffle et génère d'importantes souffrances humaines, d'importants problèmes économiques ainsi que des dysfonctionnements techniques. Plusieurs CBN sont aujourd'hui en grande difficulté et l'expertise de long terme du réseau est menacée.

Des constats aux propositions ...

Etabli sur une situation moins dégradée, un premier rapport du CGEDD de 2007 n'a été suivi d'aucune mesure de consolidation.

Un nouveau rapport d'avril 2019 tire le constat que les enseignements du rapport de 2007 et ses principales recommandations restent d'actualité. Il conclut néanmoins en établissant neuf nouvelles recommandations pour consolider le réseau des CBN.

Depuis, un groupe de travail national a été mis en place (!...) composé des représentants des CBN, de l'OFB et du MTE. Ce groupe de travail est chargé de proposer des mesures sur la base des recommandations des rapports d'inspection, avec 4 axes de travail prioritaires identifiés :

- la publication d'un décret renforçant la reconnaissance de leurs missions d'intérêt général,
- la révision des critères de leur agrément national dont la durée serait portée à 10 ans,
- le confortement de leurs structures juridiques,
- la simplification de leur structure de financement et le renforcement du soutien de l'Etat.

Des propositions sont attendues fin 2020 pour laisser la place aux décisions politiques de niveau national, accompagnés d'engagements parallèles des partenaires territoriaux.

Des décisions structurelles fortes : vite !

Pour le Sne-FSU, il est indispensable de clarifier la place des CBN dans l'architecture des politiques publiques de biodiversité, dont la structure a fortement évolué ces dernières années (constitution de l'OFB, émergence des ARB, évolution des compétences territoriales...)

Les CBN doivent devenir un réseau d'établissements publics matures, permettant d'assurer dans le temps long les compétences et actions de socle relevant de leurs missions de service public. Ils ne peuvent se satisfaire de mesures cosmétiques.

Cette clarification doit avoir des conséquences en termes de :

- gouvernance entre Etat et collectivités territoriales,
- financements publics renforcés et inscrits majoritairement dans la durée,
- fin de la confusion entre missions de service public et prestations concurrentielles de « super bureau d'études ».

Mais la clarification doit également porter sur l'amélioration des cadres professionnels des agent-es : carrière et rémunération correspondant à leur qualification, conditions de travail, définition d'une charte des temps, ...

Parallèlement, l'OFB doit se donner les moyens d'assurer pleinement son rôle de coordonnateur du réseau, sans reléguer cette mission au second plan.

Le Sne-FSU a écrit en ce sens à la ministre B. Pompili.

Qui sommes-nous?

Le Syndicat National de L'environnement-FSU (Sne-FSU) est né en parallèle à la création d'un ministère en charge de l'environnement. Aujourd'hui, il agit dans tous les services et établissements des ministères en charge de l'environnement (transition écologique, cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, mer). Il syndique également les personnels des organismes divers, publics ou privés, qui se rattachent à cette branche d'activité

Le Sne est affilié à la FSU, laquelle défend avant tout le service public, ses agent-es et ses missions

Syndicat non-catégoriel, c'est toute catégorie confondue et solidairement que le Sne-FSU travaille à la défense des personnels et de leurs conditions de travail et qu'il mène une réflexion sur les missions du service public de l'environnement et de l'aménagement.

Le Sne-FSU place « l'humain » au cœur de nos métiers. Tou-tes les agent-es d'un service forment une communauté de travail qui accomplit ses missions au service des citoyen-nes.

Le Sne-FSU est combatif et force de propositions.

Il promeut un choix de société axé sur la solidarité entre les citoyen-nes, une économie équitable et sobre et dont la priorité est l'épanouissement humain dans un environnement préservé à court et à long terme.

Il est ouvert sur le monde et soutient les actions de la société civile partageant ses valeurs en travaillant en réseau avec les associations, les organisations non gouvernementales.



Reconnus, bien au travail, une juste rémunération

a FSU se bat pour tous les agents de nos ninistères qui œuvrent chaque jour à un nonde durablement meilleur :





Sne-FSU

104 rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS Téléphone : 01 40 81 22 28 Mail : sne@fsu.f

Site internet : www.snefsu.org